



la Dinantaise

Qué novèles ?

Editeur Responsable :
Omer Laloux



BULLETIN SPECIAL EDITORIAL

Bonjour à Toutes et Tous,

Il est important de communiquer avec vous en cette période dramatique de confinement destiné à lutter contre la propagation du virus Covid19. Les mesures prises en interne (bureaux fermés et personnel réduit) sont destinées à nous protéger mais également ceux ou celles qui auraient du nous rendre visite.

Nous assurons une permanence tous les jours et tentons dans la mesure de nos possibilités de satisfaire les demandes urgentes (panne de chauffage ou autres pannes urgentes). Nous vous remercions pour votre sagesse et votre compréhension: les appels sont limités au strict minimum et nous ne constatons que peu de dérives dans le comportement en général.

Il en va de la santé de toutes et tous! Nous insistons à nouveau pour que les règles édictées par le Gouvernement Fédéral soient respectées au maximum. Elles vous sont rappelées dans ce bulletin spécial.

Bureaux fermés et personnel réduit ne veulent pas dire que l'activité est stoppée:

- Nous finalisons les décomptes de charges de l'exercice 2019: ceux-ci seront présentés, pour avis, au Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires. Compte tenu de l'actualité, nous leur enverrons les fichiers par mail.
- Nous poursuivons également, dans la foulée, les comptes annuels de l'exercice 2019.
- Notre service social est à votre écoute: n'hésitez pas à laisser un message clair sur le répondeur avec vos nom, prénom et adresse. Nous vous rappellerons.
- Notre service technique est dans les starting-blocks et prêt à intervenir constamment.

Nos techniciennes de surface effectuent des visites de contrôle fréquemment pour vérifier l'état des halls.

Mais tout dépend de vous. Comme en période normale, le comportement sain de chacun fera qu'il sera agréable de vivre dans nos quartiers. Cette longue période de confinement nous a apporté la preuve qu'en respectant les règles, beaucoup de petits problèmes sont évités ! Leçon à retenir ! Portez-vous bien !

CORONAVIRUS

RECOMMANDATIONS

Il faut rappeler que le virus n'est pas dans l'air. Il est dans les postillons. Pendant un certain temps, il persiste sur les surfaces. Le port éventuel du masque et/ou des gants ne dispensent pas des gestes simples:

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.

Coronavirus : Quel masque et pour qui ?

Le Coronavirus se transmet lorsqu'on éternue ou tousse. Quelle barrière mettre en place pour entraver cette transmission ? Le port d'un masque est une des mesures utiles, soit pour protéger l'autre soit pour s'en prémunir. Mais quel masque est indiqué et pour qui ?

Mode de transmission

Le coronavirus se transmet principalement par voie de gouttelettes, c'est-à-dire par des éternuements, des postillons, des expectorations. Si ces gouttelettes se déposent sur une surface, elles peuvent aussi contaminer celui qui les touchera et qui portera ses mains à ses yeux, son nez, sa bouche. Comment faire barrière à ces gouttelettes ?

Différents types de masque

Il existe deux grands types de masque : les masques médicaux et les appareils de protection respiratoire. Le masque médical (masque de soin ou masque chirurgical) est destiné à éviter lors de l'expiration de celui qui le porte la projection de sécrétions pouvant contenir des agents infectieux transmissibles par voie "gouttelettes" ou "aérienne". Ce type de masque est destiné au malade grippé ou se sentant grippé.

Les FFP2 (*Filtering FacePiece* soit pièce faciale filtrante), parfois appelés masques filtrants, sont des appareils de protection respiratoire destinés à protéger le porteur contre les risques d'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne et a fortiori par gouttelettes. En fonction du type de filtre, ces appareils sont actifs contre les particules et/ou certains gaz ou vapeurs. Il est préconisé pour les personnels de soins lors des phases de transmission interhumaine et pandémique et pour les personnes à risque majeur d'exposition, tels que les professionnels de santé au contact des malades.

Port du masque : les recommandations pour bien mettre un masque médical (ou de type FFP2) :

Il est important de bien se laver les mains avant le port et après le retrait d'un masque.

Un masque mal placé est une fausse sécurité. C'est pourquoi il s'agit de suivre les techniques de pose (à adapter selon modèle) :

Le saisir par sa partie centrale externe et respecter le sens de la pose (barrette en haut et plis plongeants);

L'appliquer hermétiquement sur le visage en le tenant par les liens (liens supérieurs noués sur le haut de la tête, liens inférieurs au niveau du cou);

Couvrir le nez, la bouche et le menton;

Pincer la barrette au niveau du nez pour augmenter l'étanchéité;

Le masque n'est manipulé que pour la pose et le retrait et toujours par les attaches. Le masque est à changer au moins toutes les trois heures, ou en cas de souillure, ou s'il a été touché ou baissé au niveau du cou.

POUR LES LOCATAIRES

Pour **LES LOCATAIRES**, quelques informations importantes à retenir:

- Les Sociétés de logement de service public privilégieront désormais les **échanges avec un locataire par voies électroniques et/ou téléphoniques**. Prenez contact avec votre SLSP pour connaître les modalités pratiques mises en place au niveau local;
- Les Sociétés de logement de service public ne **maintiennent que les interventions techniques impérieuses, urgentes et strictement indispensables** pour la sécurité et la salubrité : pannes de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, départs de feux, dégâts des eaux, sécurité électrique, etc.;
- Les **travaux non urgents** et non strictement indispensables dans les immeubles occupés sont **reportés**;
- En cas de diminution de revenus de 15% au moins, le locataire peut demander à sa Société de logement de service public d'adapter le loyer. Les délais de remise des documents sont prolongés. Prenez contact avec votre société de logement dès que possible si vous êtes dans cette situation;
- Le **maintien** dans les lieux d'éventuels **locataires** dont le **renon**, donné préalablement, viendrait à échéance et qui ne pourraient occuper d'autre logement est permis. Si tel est votre cas, contactez votre Société;
- Toute **décision de fin de bail est reportée**;
- L'exécution de toute décision d'expulsion est suspendue temporairement en vertu de l'AGW de pouvoirs spéciaux qui suspend de manière temporaire l'exécution des décisions administratives et judiciaires d'expulsion et ce jusqu'au 19 avril 2020 inclus renouvelable en fonction de l'évolution de la situation;
- **Suspension des délais de rigueur et de recours** fixés par les décrets et règlements de la Région wallonne à partir du 18 mars 2020 pour une durée de 30 jours prorogeable deux fois pour une même durée. Il est à noter que la suspension des délais n'empêche pas les autorités de continuer à prendre des décisions si elles sont en mesure de le faire.

Vous avez besoin de soutien et/ou d'une assistance sociale, quelques informations importantes à retenir :

Au sein de votre société de logement (SLSP) :

- Contactez, la société et/ou le référent social, le service social de votre société. Les sociétés restent disponibles à toute urgence sociale avec l'appui des organismes sociaux locaux (CPAS, Communes, Services d'urgence...);
- Il n'y a plus de visites à domicile actuellement.

MESSAGE IMPORTANT !!!

Lorsque vous appelez le bureau, il vous arrive souvent de tomber sur le répondeur téléphonique. Cela arrive plus fréquemment en cette période de confinement. **Rassurez-vous, à tous moments, les messages sont relevés. Il convient donc de parler clairement et calmement, dire votre nom et adresse et détailler le motif de votre appel.** Si c'est une panne technique, de décrire clairement la panne après avoir vérifié si notre intervention était bien nécessaire. Ainsi, par exemple, quelques pannes électriques sont dues à une ampoule brûlée, voire un plomb baissé dans le tableau, etc.... Des pannes de chauffage sont parfois dues à un manque de mazout ou à un compteur à budget non réalimenté, des piles défectueuses dans le thermostat d'ambiance, ... Quoiqu'il en soit, nous reprendrons toujours contact avec vous !

REUNION COMMUNE SCRL LA DINANTAISE - CPAS

Juste avant la période de confinement, la Dinantaise avait organisé une rencontre entre ses responsables et les mandataires et travailleurs sociaux des Centres Publics d'Aide Sociale des communes affiliées à la Dinantaise. Le but de cette manifestation était d'expliquer au public présent en nombre :

- L'histoire de la Société, créée pour rappel en 1923.
- Son fonctionnement :
 - technique : les montages et financements des projets
 - social : la gestion des attributions et le suivi du contentieux.

Durant près de 2 heures, les responsables de la Dinantaise ont présenté plusieurs powerpoint exposant toutes les facettes de gestion de la Dinantaise.

Une soirée riche en informations !



COMITE D'ATTRIBUTION

Après le conseil d'administration, le nouveau Comité d'attribution a été installé fin octobre 2019. Pour rappel, pour faire partie du Comité d'attribution, il ne faut pas être mandataire communal ou de CPAS.

Les nouveaux membres désignés selon la règle de la proportionnelle sont :

Madame Maryse Paul, Présidente

Mesdames Isabelle Hotelet (Mettet) et Séverine Gérard (Onhaye)

Monsieur Jean Briot (Dinant)

Membre observateur : Madame Carine Crucifix.

Travailleur social : Madame Laëtitia Duchêne.

Lors de la cérémonie des vœux du personnel en janvier dernier, un hommage a été rendu aux membres sortants pour la qualité de leur travail:

Monsieur Marc Haubursin : Président

Monsieur Mossadeq Boughalem

Madame Dominique Verbist

Monsieur Yves Losfeld

Vous trouverez ci-après le message de Madame Paul, Président :

« Suite au renouvellement des comités post-élections communales, un nouveau comité d'attribution a vu le jour. Réunissant les « nouveaux » venus de Dinant, Mettet, Yvoir (Madame Carine Crucifix, Madame Séverine Gérard, Madame Isabelle Hotelet, Monsieur Jean Briot, Madame Maryse Paul) représentant les 6 communes affiliées, nous avons pu découvrir le travail en compagnie de l'ancien comité qui nous a guidés pour les premiers choix. Depuis, nous faisons notre chemin, assistés par notre commissaire, mais surtout par l'équipe de la Dinantaise, dont nous admirons l'organisation et la connaissance, non seulement des dossiers administratifs et des prescriptions légales, mais surtout des personnes attendant un logement, un changement pour raison de santé ou familiale, ... »

Une tâche utile et très agréable ! »



Maryse Paul, présidente du comité

HERBUCHENNE - NOUVEL ECLAIRAGE

4 immeubles à appartements : nouvel éclairage dans les communs

Nous venons, après appel d'offres, de réaliser des travaux économiseurs d'énergie dans les halls communs des 4 blocs à appartements sis à Dinant (Herbuchenne) rue du Grand-Pré 14-16-18-20-22-24-26-34 et 36 (84 appartements).

Ceux-ci ont consisté à remplacer l'éclairage des communs existants par un éclairage de type « led » avec détection automatique.

En effet, la société était confrontée régulièrement au vol des ampoules ce qui posait problème et augmentait les charges communes.

L'ASBL Régie des Quartiers a déménagé!

Bonne nouvelle pour le quartier d'Herbuchenne, La Régie des Quartiers a déménagé et a quitté ses locaux de Gemechenne pour ceux laissés libres par notre Régie ouvrière. Grâce à un subside de la Fondation Roi Baudoin, les locaux ont été superbement rafraichis pour y accueillir les bureaux de l'équipe éducative permettant une prise en charge optimale des stagiaires en réinsertion socio-professionnelle.

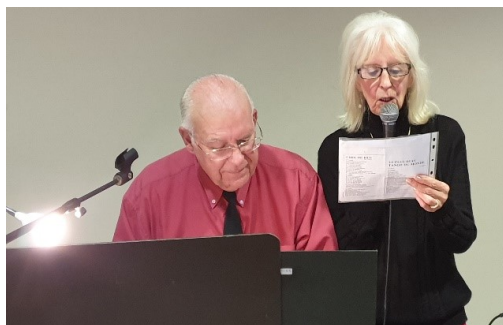
Plusieurs activités intéressantes ont déjà été organisées à la salle « Aux 4 Vents » et ont été suivies par beaucoup d'habitants du quartier.

Une présence importante dans un quartier où l'action sociale est nécessaire.

Nous y reviendrons !



DES SOUVENIRS DES MOMENTS JOYEUX - NOEL 2019



EVACUATION DES DECHETS: IL EST TEMPS DE PRENDRE LES CHOSES EN MAINS !!!



Nous sommes régulièrement confrontés au problème récurrent d'évacuation des déchets ménagers et ce, parce que certains locataires ne respectent aucune consigne en la matière. Ceci nous amène à prendre des mesures de nettoyage qui sont évidemment répercutées dans les charges. Cela ne donne pas une belle image de l'endroit où vous habitez et attire d'autres problèmes: prolifération de rats ou autres nuisibles, dépôt clandestin par d'autres personnes étrangères aux blocs.

Nous vous rappelons des **INFORMATIONS ESSENTIELLES** :

- les locaux compteurs et d'accès aux caves doivent rester accessibles. Il convient de ne rien y entreposer. Toute évacuation par nos soins sera facturée !
- les consignes du Bureau Economique de la Province - Section Environnement sont claires :

LE TRI DES PMC, CE QUI VA DANS LE NOUVEAU SAC BLEU

Les sacs bleus récoltent les PMC, pour « emballages Plastiques – emballages Métalliques – Cartons à boissons » :

Emballages en Plastique uniquement, bien vidés:

- bouteilles et flacons de boisson, shampoing, lessive liquide, nettoyage, etc. écrasés (remettre le bouchon)
- barquettes et ravers de champignon, charcuterie, beurre, etc.
- pots et tubes de yaourt, dentifrice, etc.
- films, sacs et sachets, comme sacs de courses, emballages de packs de boissons, sachets alimentaires (salade), etc.
- pots de fleurs
- emballages métalliques : cannettes, boîtes de conserve, ravers et barquettes en aluminium propres et bien vidées, aérosols (crème fraîche, crème à raser ...), bouchons et capsules. **Pas le papier aluminium.**
- cartons à boisson : de jus, lait, concentré de tomates etc.
- Si ces flacons ont contenu une substance toxique ou corrosive ou s'ils sont fermés par un bouchon à sécurité enfants, **il faut les amener au parc à conteneurs (produits dangereux)**. N'oubliez pas de bien vider les emballages, de ne pas accrocher de gros bidons aux sacs, d'utiliser les sacs réglementaires...

N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués.

DES DÉCHETS ORGANIQUES ? DANS LE SAC BLANC OU LE CONTENEUR À PUCE VERT



A volume égal, il est nettement moins cher d'utiliser la poubelle organique que la poubelle ordinaire.

Les principaux déchets organiques :

Déchets de cuisine : restes de repas et aliments périmés, épluchures et coquilles, marc de café et sachets de thé, os,...

Déchets de jardin : petits déchets végétaux de jardin, fleurs fanées, herbe tondue, etc.

Autres : essuie-tout, serviette, mouchoir en papier, litière biodégradable uniquement (pas de litières minérales) pour animaux, emballages cartons souillés (pizza, surgelés, ...), cendres froides de bois non traité, etc. Langes de bébés uniquement.

Consultez la brochure [« Le tri des déchets organiques, c'est naturel »](http://www.bep-environnement.be) (www.bep-environnement.be)

LES ERREURS À ÉVITER !!!

Sont refusés dans les déchets organiques, les langes adultes, les lingettes, les serviettes hygiéniques, les tampons, les films plastiques, les ravers et barquettes de charcuteries, les litières minérales, les cheveux, l'ouate, les déchets alimentaires emballés, etc.

TRI DES PAPIERS ET CARTONS

Tout ce qui est en papier et carton, propre, sec et non gras, aplati et rangé dans une caisse en carton ou ficelé en petit paquet de maximum 15 kg, sans fil métallique ni papier collant :

Papiers : journaux, revues, magazines, enveloppes, divers papiers, etc. Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants.

Cartons : emballages de yaourts, céréales, poudre à lessiver, etc.

NE SONT PAS ACCEPTÉS !!!

films plastiques, frigolite, farde métallique, emballages en carton sale ayant contenu des aliments (cartons à pizza, à surgelés...)

TRI DU VERRE

Tout ce qui est en verre, incolore ou coloré, bien vidé et propre, sans bouchon ni couvercle, est accepté dans les bulles à verre :

Bouteilles en verre : vin, bière, champagne, etc.

Bocaux et flacons en verre transparent : flacon de parfum, bocal alimentaire, etc.

Où trouver une bulle à verre ?

Dinant: Abbaye de Leffe, casino, Avenue Franchet d'Esperey, parking de la Citadelle, rue du Refuge, rue des Perdraux

Dréhance: près de l'échangeur

Furfooz: près de la salle

Awagne: rue de Purnode

Loyers: Chemin du Buc

Lisogne: rue du Forbo

Thynes: Chemin de Lisogne

Sorinnes: rue du Cimetière

Anseremme: Place Baudoin

Falmignoul: Place Bodart

Bouvignes: ancienne gare

Taviet

NE SONT PAS ACCEPTÉS !!!

Pyrex cristal, ampoules, ...

Ces déchets doivent être emballés avant d'être placés dans le sac des ordures ménagères afin d'éviter de blesser les agents de collecte.

LES ORDURES MÉNAGÈRES



Une fois qu'on a bien tout trié, il reste les déchets ménagers résiduels non recyclables :

- Objets en plastique autre que des emballages : vieux jouets, bottes ou sandales en plastiques, CD, DVD et leurs boîtes, etc.
- Autres déchets qui ne peuvent être recyclés : chaussures ou vêtements usés ou troués, papier alu, film fraîcheur, anciennes ampoules à incandescence, pochons de compote ou de jus (type CapriSun), emballages souples de nourriture pour chat, boîtes de chips (type Pringles), photos, etc.
- Objet coupant : vaisselle cassée, etc.

Suivant la commune où vous habitez, les déchets ménagers sont récoltés dans des sacs payants ou des conteneurs à puce.

Rappelez-vous, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Différentes actions de sensibilisation sont réalisées chaque année pour essayer de diminuer notre quantité de déchets.

Plus de toutes-boîtes dans votre boîte aux lettres...

Pour ne plus recevoir de toutes-boîtes dans votre boîte aux lettres, c'est désormais possible... Il suffit de s'inscrire sur le site www.robinson.be et vous serez repris sur leur liste...

Où et comment se procurer les sacs bleus PMC et les sacs blancs (déchets organiques)?

Les sacs bleus PMC sont au prix de 3,00 € le rouleau de 20 sacs.

Les sacs blancs (déchets organiques) sont au prix de 2,50 € le rouleau de 10 sacs.

Ils sont disponibles dans les lieux de distribution suivants:

AD Delhaize, rue A. Caussin, 95 (Anseremme)

Colruyt, rue Saint-Jacques

Delhaize, place Cardinal Mercier

Di, rue Grande 133

GB, Tienne de l'Europe 1

Maison Guden, rue de la Station 30

Milcamp, Froidvau 3

Night & Day, rue de la Station 1

Night Shop, rue Grande 94

Poids d'Or, rue Henri-Blès 16 (Bouvignes)

Traffic, rue Saint Jacques 501

UMA, route de Givet 10 (Neffe)

Parc à conteneurs

Rue Saint-Jacques 355

Tel.: 082/22 75 58

Toute l'année: de 09h00 à 17h00 (plus de différence d'horaire entre l'hiver et l'été)

Fermeture hebdomadaire: dimanche, lundi et jours fériés légaux.

Ramassage des fonds de grenier (encombrants)

Quand?

Le premier jeudi de chaque mois. Si jour férié, report au deuxième jeudi du mois.

Comment?

Inscription au service des recettes de l'Hôtel de Ville (082/404.820).

Cette inscription est obligatoire! (Coût: 50 € à partir du 01/01/2014)

Au minimum deux jours avant le ramassage.

Pour quoi?

Déchets trop volumineux pour la collecte normale des déchets ménagers.

OUI: vieux matelas, sommiers, vieux meubles, vélos, métaux de petites sections, ...

NON: chaussures, vases, bouteilles, vêtements, déchets électriques,...

Attention: tous ces objets ne peuvent dépasser un volume de 2m³ par habitation.

Strictement interdit?

Les déblais de travaux de plafonnage, les déchets de démolition, les carcasses de voiture, les batteries, les déchets de couverture de toiture, les pneus, les tontes de pelouse, ...

Consignes générales pour une bonne collecte des déchets

Horaires: Sortez vos déchets avant 6h le matin du jour de collecte ou la veille au soir après 18h. Attention, en juillet et en août, en raison des fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

Dépôt: Faites en sorte que votre sac de déchets ménagers résiduels, vos papiers-cartons, vos sacs PMC et organiques soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut. En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets en début de chantier.

Intempéries: Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

Déchets coupants: Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

Fermeture des sacs: Fermez vos sacs de façon à ce que le collecteur puisse saisir facilement le sac par le dessus (pas de bandes adhésives). Poids maximum? Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser 15 kg.

Déchet recyclable: Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri. N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs communaux, sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Tout autre renseignement peut être obtenu sur le site de la Ville de Dinant (dinant.be) à la rubrique "Environnement" - onglet "Collecte des déchets".

LA PROLIFERATION DES CHATS



1 année

3 portées = 12 chatons



2 années ... 144 chats



3 années ... 1728 chats



4 années ... 20 736 chats

**SOYEZ RESPONSABLE,
FAITES STÉRILISER VOS CHATS !**